

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
46 francs pour trois mois,  
82 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,  
au 4<sup>e</sup> étage.  
À PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMP<sup>te</sup>, directeurs de  
l'Office Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,  
et chez M. DEGOUVRE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être  
adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, rédacteur en  
chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les actionnaires du Censeur sont invités à se réunir en assemblée générale, dimanche prochain 12 mars, à midi précis, dans les bureaux du journal.

Le timbre sur les écrits périodiques est supprimé. Nous allons réduire immédiatement le prix d'abonnement de notre journal. Le nouveau prix sera fixé dimanche par la réunion générale des actionnaires, et il sera tenu compte aux abonnés, sur les mois à venir, de ce qu'ils auront payé en trop.

Lyon, le 10 mars 1848.

DE L'ALGÉRIE.

On a vu par les nouvelles d'Afrique que nous avons données hier que le duc d'Aumale et le prince de Joinville ont quitté Alger le 5, se dirigeant vers Gibraltar, et de là sans doute vers Londres. Les calculs dynastiques de Louis-Philippe et de son ministère ont été déjoués par la victoire des Parisiens; après avoir pendant dix-sept ans abandonné la colonie au gaspillage, à la spéculation, à l'incertitude de son sort, il avait conçu l'espérance d'en faire un royaume pour l'un de ses fils en voyant la France se prononcer pour la conservation de sa conquête.

Toujours occupée de ses propres intérêts, la famille déchue a mis constamment à profit les dispositions de la France; nous n'avons pas besoin de rappeler ce qu'elle a fait à l'égard de la Belgique et de l'Espagne. L'histoire révélera un jour les notes échangées entre Londres et Paris à propos de l'Algérie, et l'on comprendra alors combien de fois elle a été près d'être évacuée; on s'expliquera comment il y a encore si peu de cultivateurs sérieux, force réelle, seule base solide de toute colonie qui est autre chose qu'un comptoir; pourquoi nos soldats sont encore, à l'heure qu'il est, dans des camps malsains, aux portes même d'Alger; pourquoi la colonie ne produit rien et n'a été jusqu'ici qu'un lourd chapitre du budget des dépenses. Ce sera une des plus honteuses pages de l'histoire de notre temps.

Il résulte de lettres particulières qui nous sont arrivées hier que la proclamation de la République n'a pas été reçue à Alger avec l'enthousiasme qui l'a accueillie en France. Ballottés depuis le jour de l'occupation entre des craintes d'abandon et des espérances de fortune, voyant les gouverneurs-généraux changer à chaque instant, apporter tour à tour des systèmes différents sans pouvoir en appliquer aucun, et un temps précieux se perdre en propositions stériles, en tentatives condamnées d'avance à l'avortement, un certain nombre de colons avaient accepté la nomination du duc d'Aumale comme le signe précurseur d'une colonisation sérieuse; quelques-uns croyaient ou feignaient de croire que le prince dépenserait pour eux sa fortune personnelle, ne voyant pas que l'appui de la France était une garantie bien plus solide que l'appui d'un homme.

L'esprit public n'existe pas à Alger; qui l'aurait formé? La presse n'y était pas libre; M. le maréchal Bugeaud avait fait peser sur elle la censure la plus lourde, la plus démoralisatrice. Elle ne pouvait qu'approuver les actes du pouvoir, sans les discuter. La vente des esclaves y continuait, à la honte de notre époque; les vols les plus audacieux y étaient commis par les agents de l'administration, le public le savait, le pouvoir le tolérait. Quand la presse, organe des intérêts publics, est contrainte à

démentir ce que tout le monde voit, à défendre ce que tout le monde impute, quand les scandales sont patents et que nul ne les réprime, comment l'esprit public ne serait-il pas faussé, égaré? Aussi ne nous étonnons-nous pas que les princes aient été, à leur départ, l'objet d'une manifestation sinon hostile à la République, du moins peu sympathique pour elle.

Les actes de la République ne tarderont pas à lui concilier l'opinion publique à Alger. Elle n'oubliera pas que le crédit privé a été élevé avec une incroyable rapidité une ville européenne magnifique; que ce crédit succombe sous la crise financière qui dure depuis dix-huit mois, et qu'il faut l'aider par la création de comptoirs d'escompte, par des avances garanties par des hypothèques.

Le sol de l'Afrique est d'une rare fertilité; les parties cultivées donnent les plus beaux résultats; malheureusement une très minime portion a été mise en rapport; les concessions faites par le gouvernement n'ont eu le plus souvent pour but que de donner à des favoris le moyen de s'enrichir promptement en revendant ce qui leur était concédé; ceux qui ont pu vendre ont disparu, ceux qui n'ont pas trouvé d'acheteurs ont laissé pour la plupart les terrains en friche. Une ordonnance a été publiée qui frappait d'un impôt les terres non cultivées, non bâties; le principe en était bon, les prescriptions mal calculées n'étaient pas exécutables; on l'a rapportée, et l'on n'a rien mis à la place; double faute, car on a effrayé tous les intérêts et l'on n'a rien fait pour la colonie.

Le premier acte de la République à l'égard de l'Algérie a été de lui donner le droit d'être représentée dans l'Assemblée nationale; elle pourra donc expliquer nettement ses vœux, ses besoins. Le début est heureux. Ce n'est pas suffisant, même pour le moment. Avant que les délégués de la colonie disent tout ce dont elle a besoin, il est quelques réformes que nous pouvons indiquer dès aujourd'hui. Pourquoi les colons ne s'occupent-ils pas de culture, ne produisent-ils pas sur un sol si fertile? C'est qu'on les a condamnés à garder leurs produits pour eux. Ils ont fait des foins, le pouvoir, qui en avait besoin pour sa cavalerie, a refusé de les leur acheter à un prix convenable, et a mieux aimé en faire venir d'Italie à un prix plus élevé. Tous les vols signalés à ce sujet ne sont que trop vrais; pendant que l'on condamnait à Paris M. Warnery comme calomniateur, on condamnait à Alger des fonctionnaires comme concussionnaires.

Les colons veulent-ils produire, ils ne trouvent pas une population pour consommer; leur laisse-t-on la ressource d'expédier à la mère-patrie? Non pas; il y a entre la France et Alger une barrière de douane. Rien n'est absurde comme ce système. Donnez à l'Algérie une population qui consomme, ou bien ouvrez à ses produits les portes de la France. Continuer ce qui a été fait jusqu'ici, ce serait enfermer un homme au milieu d'un tas d'or, sans pain; car c'est condamner un sol fertile à ne produire que des richesses stériles. Ce n'est pas là le but de la République. Elle fera de l'Afrique des départements français; elle lui donnera les lois, les institutions de la France; elle supprimera tous les droits de douane entre les deux parties d'un même pays, et dès lors la culture sera une véritable source de richesse. Ce n'est pas assez encore; elle appellera non pas des colons isolés, mais des familles qui viendront

s'implanter sur ce sol nouveau, qui trouveront, à leur arrivée, un toit pour abri, un champ à labourer, des ustensiles tout prêts. Les grandes concessions ont trop mal réussi pour qu'on doive y persister; c'est le petit cultivateur qu'il faut attirer, protéger, qui fera la richesse du pays et la force de la France. Plus de ces allocations gaspillées par des cultures extravagantes; le paysan, le petit propriétaire devineront mieux que les théoriciens ce qui convient au sol.

Est-il besoin de grands sacrifices? La réduction de l'armée, devenue possible par la soumission d'Abd-el-Kader, permettra d'appliquer à la colonisation, aux travaux d'assèchement, de défrichement, les fonds employés jusqu'ici à nourrir une armée de cent mille hommes qui ne trouvait autour d'elle que la moindre partie des objets nécessaires à son entretien.

On nous écrit de Belleville-sur-Saône, à la date du 8 courant :

« La garde nationale s'est organisée. Nous montons la garde toutes les nuits. Chaque poste est de 25 hommes. Ce chiffre est doublé le dimanche et le mardi. Grâce à ce service, nous n'avons eu aucun désordre à déplorer.

» Hier soir, un détachement de 42 hommes, conduit par un lieutenant, est venu coucher à la Croisée; il venait de Mâcon et se dirigeait sur Chauffailles. Voilà pourquoi quelques ouvriers des campagnes ont déclaré une guerre ouverte aux machines. Ceux de Grandris, Ecocher, etc., avaient résolu de brûler la filature de coton de M. Glatard, à Ecocher. Ce manufacturier occupe encore cent ouvriers qui ont promis de se défendre. La garde nationale et la gendarmerie de Chauffailles devaient les seconder. Les destructeurs, ne se trouvant pas en force, se sont retirés, mais en menaçant de revenir plus nombreux. Il y a parmi eux des hommes qui disent venir de Villefranche et de Lyon. Nous espérons que les partisans de l'ordre seront assez forts pour le maintenir.

AUX OUVRIERS.

Nous savons que quelques bandes de soit-disant ouvriers menacent toujours de se répandre dans les campagnes pour y briser les métiers. Nous ne confondons pas les vrais ouvriers avec ces malfaiteurs qui les compromettent; mais ces excès se commettent en leur nom, et il y a trop de gens disposés à les leur imputer. La masse des ouvriers n'a pas besoin de conseils et des éclaircissements que nous leur donnons; mais parmi eux il se trouve quelques hommes dont l'impatience des réformes rend impossibles ces réformes elles-mêmes. Il en est d'autres qui tolèrent ces actes tout en les déplorant. Aux premiers nous adressons quelques conseils, et aux seconds nous cherchons à faire comprendre combien ces excès sont odieux. Nous appelons donc leur attention sur les vérités suivantes; elles sont incontestables.

La question de l'organisation du travail n'est pas indépendante de la question de l'organisation du crédit; il ne suffit pas d'augmenter le salaire de l'ouvrier si vous n'augmentez pas le crédit du manufacturier.

L'ouvrier décide qu'il ne travaillera désormais qu'à certaines conditions. C'est très bien. Mais ce n'est pas tout; il faudrait

FEUILLETON DU CENSEUR. — 11 MARS 1848.

## LES MYSTÈRES.

Continuation de la nouvelle précédente (Les Méprises).

Conte d'Hoffmann

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS.

(Suite.— Voir le Censeur des 23, 24, 28, 29 janvier, 1<sup>er</sup>, 4, 6, 8 février, 8 et 9 mars.)

Sur le premier feuillet étaient inscrits des vers italiens écrits par une main probablement féminine et dont voici à peu près la traduction :

- « Dans ce monde, des liens magiques retiennent ce qui semble désuni.
- « Les briser serait une œuvre diabolique.
- « La volonté secrète des hautes puissances luit dans le miroir enchanté de la poésie.
- « Le rêve doit se réaliser en revêtissant couleur et forme.
- « Le sceau d'Hermès n'effraiera pas le Magus qui aspire à me contempler.
- « Si tu es ce Magus, tu sauras briser le verrou de la porte des esprits.
- « Si tes aspirations sont assez puissantes pour me saisir, tu le peux.
- « De doux songes m'ont enchaîné à toi. Tu es libre de m'évoquer à son gré.
- « Ne connais-tu pas le secret de mes amours, le secret de mes haines?
- « Mes douleurs sont les tiennes; mon bonheur, le tien.
- « Ton esprit se laisserait-il soumettre par de noirs artifices, tromper par des pièges grossiers?
- « Non; ce que l'esprit a conçu dans ses profondeurs doit prendre audacieusement son essor élevé.
- « Ce n'est pas un Magus qui recule devant le charme.
- « Loin de toi, sous le ciel de la patrie, n'entraînent les pressentiments brûlants de l'espérance.
- « Une étoile brillante se lève sur le trône des cieux.
- « Un gage bien cher (toi-même l'as désigné) récompensera le fortuné moment.
- « Toi seul étais le but de mes vœux. Mais ne saurais-tu qu'esquisser des tableaux changeants?
- « Ah! la fantaisie ne doit pas épargner ses couleurs.
- « Ne crains point de proclamer hardiment les choses que tu as entrevues. »

Hff. lut ces vers plusieurs fois de suite avec la plus grande attention. Quel pouvait être l'auteur, sinon la Grecque? A qui pouvaient ils être adressés? Evidemment à lui-même.

— Si au moins cette aimable personne n'eût pas oublié l'adresse et non en vers mystiques et obscurs, je saurais à quoi m'en tenir, tandis que...

Comme il arrive toujours qu'une idée dominante devient probable en proportion du temps qu'on passe à la ruminer, bientôt Hff. ne comprit pas qu'il eût pu en douter un instant. Il était bien clair que l'inconnue faisait allusion au commerce spirituel qu'avait entretenu avec elle Hff. en écrivant le *Fragment de la vie d'un Fantasma*; le consensus psychique dont avait parlé le Ménechme n'y était-il pas pour quelque chose? Ces relations plaisaient sans doute à l'inconnue, qui remettait le portefeuille comme un gage. Douce espérance! Hff. ne pouvait-il pas s'y livrer sans crainte?

Il s'avouait en rougissant qu'il s'était un peu trop attaché à cette charmante image de femme; cet attachement s'était accru de jour en jour tout le temps qu'il l'avait eu présente à son imagination, tout le temps qu'il s'était efforcé, à l'aide des expressions les plus choisies, des meilleures constructions grammaticales, de lui donner la vie, les apparences de la réalité. Quand il rêve, Hff. est d'une complexion fort amoureuse; la nature de Céladon qu'il revêt alors le dédommage du manque de situations passionnées ou idylliques qu'il a toujours reproché à la vie réelle. La femme d'un écrivain ne peut en vouloir à ces créatures d'inspiration, à ces amours spirituelles de son époux, qui, une fois imprimées, se déposent sur un rayon de sa bibliothèque pour son plus grand repos et apaisement.

Hff. relut encore la pièce de poésie de l'inconnue, toujours avec un plaisir croissant. A ce vers : « Toi seul étais le but de mes vœux », il ne put s'empêcher de s'écrier :

— Ah! mon Dieu, si je l'avais soupçonné!

Dans cet imbroglio, il avait complètement perdu le sentiment de son moi. Arrêtons-nous pour ne pas faire comme lui.

Maintenant que les matériaux lui alluaient de tous côtés, Hff. était déterminé à tenir sa promesse. Il répondit sans plus tarder aux trois lettres qu'il avait reçues, en commençant par Schnuspeld.

« Mon digne monsieur l'assistant de chancellerie, »  
« Bien que vous ne soyez, ainsi que l'indique clairement le contenu de votre honoree du 25 courant, qu'un petit personnage mal fait d'esprit et de corps, je vous pardonne volontiers. Un homme qui se livre à de viles pratiques, comme vous le faites, ne compte pas; il ne peut blesser personne et mérite tout au plus qu'on s'occupe de lui pour le chasser du pays. Tout ce que j'ai écrit sur vous est exact, aussi bien que tout ce que je me dispose à écrire (car il faut que vous sachiez que je vais livrer au public la suite des aventures du baron Théodore de S...). Les matériaux m'ont été fournis par

cette noble créature elle-même qui s'est soustraite, je l'ai appris, à votre ridicule tutelle.

« Quant au diabolon placé sur mon bureau, et qui fait l'office de serrepapier, il m'est trop dévoué, il me craint trop, pour qu'il consente jamais à vous prêter ses habits, à vous laisser me taquiner; il préférerait vous mordre le nez ou vous arracher les yeux. Si vous aviez l'impudence, monsieur l'assistant de chancellerie, de paraître sur mon bureau, ou de sauter dans mon écritoire, soyez bien persuadé que vous n'en sortiriez pas en vie. Des gens de votre espèce, monsieur l'assistant, ne font pas peur, lors même qu'ils porteraient une queue deux fois plus longue.

« J'ai bien l'honneur, etc. »

Au baron Achatius de F...

« Monsieur le baron,

« Je vous remercie mille fois de la bonté que vous avez eue de m'envoyer quelques notices concernant votre neveu, M. le baron Théodore de S... J'en ferai l'usage convenu, et j'espère que j'atteindrai le but salutaire que vous désirez.

« Croyez, Monsieur le baron, etc. »

Au baron Théodore de S...

« Votre lettre du 22 de ce mois, Monsieur le baron, est si singulière que je l'ai lue une couple de fois pour tâcher de la comprendre, et que je n'ai pu m'empêcher de rire. Mes intentions sont formelles; je suis parfaitement décidé à écrire la continuation de vos aventures, en tant qu'elles se rapportent à l'être bizarre avec lequel la madresse du destin vous a mis en rapport; puis à les faire insérer dans l'almanach de poche de Berlin de l'année prochaine. Sachez que la beauté en question m'y excite elle-même, et, bien plus, qu'elle m'a fourni des renseignements précis. Sachez que je me trouve actuellement en possession du portefeuille bleu de ciel et de son secret. Qu'avez-vous maintenant à m'objecter? Si par hasard vous trouviez quelque chose à redire, je suis décidé à ne pas m'en préoccuper, prêt à vous donner toute espèce de satisfaction. Au reste, je ne m'en dis pas moins votre très dévoué serviteur, etc. »

En parlant ainsi du portefeuille bleu, il semblait comprendre le petit couteau, le ruban magique, etc. Ce n'est pas qu'il eût l'intention de mentir, au moment où il écrivait, il s'imaginait bonnement avoir trouvé le tout.

Les trois lettres furent portées à l'instant, l'une dans la Friederichstrasse, les deux autres à la poste. Après cela, Hff. examina les feuilles séparées qui se trouvaient dans le portefeuille. L'écriture était en général peu lisible. Cependant il les mit en ordre, les compara avec les notes communiquées par le baron Achatius de F..., et coordonna autant que possible les feuilles détachées et les notices. Ce qui suit est le résultat de ce travail.

que le manufacturier pût décider également qu'il trouvera des capitaux aux conditions désirées par lui. Ce n'est pas tout encore; il faudrait qu'il pût condamner le consommateur à acheter ses produits aux conditions qu'il plaira, à lui manufacturier, de lui imposer. Si le fabricant ne peut pas, — et il ne le pourra jamais, — obtenir ces deux choses, il fait faillite.

Aujourd'hui l'ouvrier demande une augmentation de salaire; on y consent. — Mais demain il demandera du travail; — pourra-t-on lui en donner? Voilà la question.

L'Etat doit fournir du travail, dit-on; il s'y est engagé. Nous espérons que cette promesse, faite de bonne foi, ne sera pas au-dessus de ses forces. Mais ce que nous savons bien, c'est qu'il ne peut pas la tenir tant que l'ordre n'est pas complètement rétabli; tant que les ouvriers, au lieu d'être à leurs ateliers, se tiennent sur la place publique; tant qu'ils ne font pas la police dans leurs rangs et qu'ils laissent des étrangers s'y introduire; tant qu'on trouve des maçons mêlés à des tisseurs, des ouvriers de la campagne à des artisans de la ville; tant qu'on rencontrera dans les montagnes du Beaujolais et dans les environs de Lyon des bandes de prétendus travailleurs qui brisent les métiers et incendient les manufactures.

Comment voulez-vous que des fabricants ou des entrepreneurs donnent de l'ouvrage, s'ils ne sont pas sûrs que les ouvriers laborieux qui en seront chargés ne seront pas empêchés de le finir et de le rendre?

On ne doit, dites-vous, donner de l'ouvrage qu'aux ouvriers des villes: détruisons les métiers des campagnes. Et les campagnes n'ont-elles pas le droit de travailler comme vous? Aimerez-vous mieux que les ouvriers ruraux vinssent vous faire concurrence dans l'intérieur de la ville? Vous vous croyez le droit de briser les métiers, les moyens d'existence, le gagne-pain de vos frères, et il n'est pas un de vous qui ne se crût insulté si on prétendait qu'il veut les réduire à la misère.

Que diriez-vous si les autres industries de Lyon voulaient anéantir toutes les industries semblables qui existent dans les campagnes, si les charrons, les maréchaux, les ferblantiers, sous prétexte qu'ils ont d'abord été établis dans les villes, défendaient aux campagnards de construire des charrettes, de ferrer des chevaux et de souder de la tôle? Il n'y a pas une commune du département où on ne trouve des artisans, des professions et des marchands qu'il fallait venir chercher à la ville, il y a dix ans, quand on en avait besoin. Et, d'ailleurs, qu'arriverait-il si les paysans usaient de représailles? Qu'est-ce que la population des villes comparée à celle qui habite les campagnes?

Vous demandez du travail, et vous brisez des métiers. Comment expliquer cette aberration, si ce n'est que vous voulez du travail seulement pour vous et la pauvreté pour les autres? La loi condamne celui qui prend à autrui, et vous, vous prenez le travail, c'est-à-dire le salaire de travailleurs comme vous.

Et puis, si vous faites la guerre aux métiers des campagnes qui vous font concurrence, vous la ferez donc aux autres villes de France qui ont la même industrie? Nous supposons que vous réussissiez à détruire toutes ces fabriques, il vous faut encore, pour retirer quelque bénéfice de cette destruction, anéantir les fabriques de Suisse, de Prusse, d'Angleterre, car sans cela vous n'aurez rien fait. Qu'importe au consommateur étranger que les soieries lui viennent de Lyon, ou de Zurich, ou d'Elberfeld? Il ne s'inquiète pas de l'origine, mais seulement du prix. Or, rappelez-vous que c'est principalement pour les étrangers que vous fabriquez; car la France ne consomme que le tiers de ce qu'elle exporte. Si donc le prix des soieries est assez élevé pour que les étrangers aiment mieux acheter en Prusse ou en Suisse, et qu'il ne vous reste qu'à travailler pour la consommation nationale, il faut supprimer les deux tiers de votre production, ou les deux tiers de vos métiers, ou les deux tiers de vos salaires.

Défiez-vous des conseillers qui vous poussent à de semblables excès, car ils nuisent à votre cause. Vous regretterez un jour, en voyant le mal qu'ils vous auront causé, de n'en avoir pas fait justice. Ouvriers, nous faisons un appel à votre raison. Comment voulez-vous que la France prenne confiance à la Ré-

publique, si vous n'y avez pas confiance vous-mêmes pour le redressement de vos griefs? — Vous vous dites républicains, et vous agissez comme si vous vouliez perdre la République; vos frères de Paris ont versé leur sang pour elle, et vous, vous souffrez que quelques hommes égarés lui fassent honte par leurs colères.

### Des prochaines élections.

L'arrêté du gouvernement pour la convocation des assemblées électorales annonce à la France la fin prochaine d'un état provisoire, inévitable au premier instant, mais qui ne pourrait se prolonger sans beaucoup de danger. Il importe au plus haut degré qu'un pouvoir élu par la nation entière devienne la base inébranlable de la République fortement et régulièrement constituée. Au pouvoir seul le droit de fonder des institutions, de coordonner tous les intérêts, de satisfaire à tous les besoins du pays par un ensemble de lois liées entre elles et convergeant vers un même but; à lui seul enfin de résoudre les nombreux problèmes que fera naître la nouvelle organisation de notre société. Le gouvernement provisoire a pour unique mission de maintenir l'ordre, de rétablir le cours des affaires et de pourvoir d'urgence aux nécessités du moment.

Le mode d'élection qu'il a choisi nous paraît le meilleur, et nous l'approuvons sans réserve. Aucun autre, à notre gré, ne pouvait aussi bien réaliser ce qu'on s'est proposé: obtenir une expression vraie de la volonté nationale, créer une assemblée de véritables représentants du peuple.

Mais il faut, pour cela, que le peuple lui-même entre avec zèle dans l'exercice de sa souveraineté. Un grand travail préliminaire est indispensable pour achever l'œuvre commencée. Que partout il se forme des comités électoraux autant que possible affiliés entre eux, et aboutissant à un centre commun. Qu'ils représentent, par leur union, l'union de la France. Nécessaires partout, ils le seront encore plus dans les départements où ils discuteront les candidatures et désigneront à la confiance des citoyens les candidats dignes d'elle. Cette action sera surtout nécessaire dans les campagnes, dont les habitants, plus isolés que ceux des villes, connaissent moins les hommes propres à remplir les hautes fonctions qu'ils auront à leur déléguer. Nul autre moyen de combattre avec succès les intrigues ourdies dans des intérêts personnels, aussi bien que les influences diverses hostiles à la révolution.

La population agricole a besoin d'être éclairée, aidée; son éducation politique n'est pas faite. Elle va naître à la vie publique. Qu'elle y entre soutenue par ses frères aînés.

En général, les choix doivent porter sur des hommes étrangers au système ancien, purs de tout contact avec la corruption qui, du sommet du gouvernement, se propageait jusqu'aux extrémités de la France officielle. Pour régénérer le pays, il faut qu'un sang nouveau coule dans toutes ses veines.

Dans l'assemblée qui va tenir en ses mains notre avenir, le sort présent, le sort futur de la patrie, d'une société qui marche à la tête de toutes les sociétés, il y aura toujours assez d'hommes habiles. C'est, avant tout, la probité, l'honneur, le dévouement, le patriotisme qui doivent déterminer les choix. Le salut sortira moins de la tête que des entrailles de la France.

Elle s'est reconnue elle-même à la lueur du combat contre la tyrannie; elle a retrouvé son âme sous le trône renversé, fions-nous à cette grande âme; elle suffit pour sauver, non pas un peuple, mais tous les peuples auxquels l'unit une sainte fraternité, qu'elle embrasse tous dans son amour immense.

LAMENNAIS.

Le *Moniteur* donnera demain le mode qui sera employé pour la formation des listes électorales et pour le recensement des suffrages. Le *Siècle* devance cette publication en quelques points. Chaque électeur, d'après ce journal, devra, pour se faire inscrire, se présenter à la mairie de son arrondissement ou de sa commune. La seule pièce justificative qu'il aura à présenter sera son acte de naissance ou tout autre acte de l'état civil pouvant en tenir lieu. Sur le vu de cette

pièce, le maire délivrera un bulletin d'inscription certifié par lui, et contenant la mention des nom, prénoms, profession, âge et domicile du citoyen. Ces bulletins d'inscription, délivrés par le maire, seront envoyés par lui au chef-lieu du canton, et c'est à l'aide de ces bulletins que les listes d'électeurs devront être dressées. Il est inutile d'ajouter que ces listes recevront une large publicité, de manière à ce que chaque citoyen puisse faire rayer d'office les individus compris dans les incapacités de l'art. 6 du décret.

Les listes dressées, des cartes individuelles faites d'après ces listes seront, quelques jours avant l'élection, déposées dans les mairies et mises à la disposition de chaque électeur.

La carte donnera le droit d'entrée au citoyen dans le lieu de sa section, lieu qui sera indiqué par la carte d'électeur. Là, chacun devra inscrire nominativement, sur le bulletin qui lui sera délivré, autant de candidats qu'il est attribué de députés au département. Ceux qui ne sauront pas écrire devront, comme dans les actes de l'état civil, se faire assister de deux témoins. Dans chaque section il sera dressé un procès-verbal du relevé des suffrages, lequel procès-verbal sera envoyé au chef-lieu du département, où sera fait le recensement définitif des suffrages.

Des troubles assez graves ont éclaté lundi dernier à Londres; l'abondance des matières nous force à en renvoyer le récit à demain.

### Paris, le 8 mars 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Nous avons présenté, il y a quelques jours, des observations très sérieuses sur l'insuffisance de M. le général Subervic comme ministre de la guerre. Nous avons dit que, dans les circonstances difficiles où le pays se trouvait placé, en présence des éventualités auxquelles la prudence commandait de se préparer, il était dangereux de maintenir à la tête du département de la guerre un homme dont nous ne suspicions ni le dévouement ni les bonnes intentions, mais qui était véritablement écrasé par le fardeau dont on avait chargé ses épaules de soixante-quinze ans.

Nous croyons savoir que le gouvernement provisoire s'est préoccupé de cette situation, et qu'il a reconnu la nécessité de donner un successeur à M. le général Subervic. Déjà, si nous sommes bien informés, ce successeur serait nommé et entré en fonctions s'il avait pu tomber d'accord sur certains points avec les membres du gouvernement. M. le général Lamoricière, car c'est de lui que nous voulons parler, a mis à son entrée dans le cabinet des conditions qui sont depuis quarante-huit heures l'objet de très sérieuses discussions. Il ne nous appartient pas de dire en quoi consistent ces conditions; tout ce que nous pouvons faire, c'est d'exprimer le vœu qu'on s'entende aussi promptement que cela sera possible, et qu'on ne laisse pas plus long-temps notre armée sans direction, sans mot d'ordre, abandonnée en quelque sorte à elle-même. L'intérêt public demande, à cet égard, une solution qui ne se fasse pas attendre davantage, et nous espérons que le *Moniteur* ne tardera pas à l'annoncer.

Nous avons dit hier que les fonctions de maire de Paris avaient été offertes à M. Armand Marrast. On nous assure que M. Marrast n'a pas accepté le poste laissé vacant par M. Garnier-Pagès. Ce poste paraît devoir être donné à M. Arago, qui n'a accepté que provisoirement le ministère de la marine, et qui se trouverait à l'Hôtel-de-Ville, comme maire de Paris, dans une situation plus conforme à ses goûts, à ses habitudes, à toutes les relations de sa vie administrative. M. Arago, depuis plusieurs années, préside le conseil-général de la Seine et le conseil municipal de Paris; il est donc plus apte que qui que ce soit à remplacer M. de Rambuteau dans une position où il n'aura pas d'apprentissage à faire.

— De nouveaux régiments vont être dirigés sur la capitale. Cela devient urgent, car le service de la garde nationale, qui occupe un poste presque dans chaque rue, devient extrêmement pénible, les gardes nationaux ayant presque tous besoin de surveiller leurs affaires personnelles en même temps que les choses de la rue. La garde nationale fait maintenant le service de la ligne, celui de la cavalerie, celui des gardes municipaux et celui des sergents de ville.

### On nous écrit de Valréas (Vaucluse):

Toute notre population a montré le plus grand enthousiasme et donné la plus vive adhésion à la proclamation de la République. Des farandoles, une illumination générale, le chant de la *Marseillaise* ont accompagné l'annonce de cet immense et heureux événement. Une cérémonie funèbre a eu lieu à l'église paroissiale en commémoration des victimes de la royauté; un *Te Deum* a été chanté en l'honneur du triomphe du peuple et de l'avènement de la République.

Des souscriptions ont été ouvertes pour les blessés de février; la garde nationale s'organise; enfin tous les partis rapprochent leurs drapeaux, et

### PREMIÈRE FEUILLE.

Cette feuille était écrite en italien, évidemment par la même main qui avait tracé les vers sus-rappelés, c'est-à-dire par la personne à qui appartenait le portefeuille. On semblait y faire allusion à ce qui se passa dans la maison de Schnuspold, à ce qui a été raconté à la fin du *Fragment de la vie d'un Fantastique*. Cette feuille, logiquement, doit donc précéder les autres.

« C'en est donc fait de toute sécurité, de toute espérance, ô Chariton, ma chère Chariton! Quel noir abîme de malice infernale s'est ouvert aujourd'hui devant moi! Mon Magus, c'est un traître, un scélérat, et point celui que concerne la prophétie de la bonne mère, point celui pour lequel il se donne en nous trompant tous. Merci, merci mille fois, ô sage vieillard qui vous en êtes aperçu, qui m'avez avertie, qui, peu de temps avant mon départ de Patras, m'apprentes à connaître les usages du talisman dont la possession m'assure la faveur des hautes puissances, mais dont la vertu étrange m'est demeurée inconnue! Que serais-je devenue sans ce talisman qui me donne plein pouvoir sur le petit être, sans ce bouclier contre lequel vient se briser ses coups? Je venais de faire avec ma Maria ma promenade accoutumée. Ah! j'avais espéré le voir, celui dont l'image est gravée en traits de flamme dans mon cœur. Comment a-t-il fait pour disparaître ainsi? Ne m'aurait-il pas reconnue? Mon esprit lui a donc parlé en vain? Est-ce qu'il n'a pas lu les mots que j'ai gravés sur l'écorce de l'arbre avec le couteau magique? »

« Comme j'entrais dans ma chambre, j'entendis derrière les rideaux de mon lit un léger soupir; je compris bien ce qu'il en était, mais, par bonté d'âme, je ne voulais pas chasser de mon lit le petit être qui s'était plaint toute la matinée de la colique. Je fus dans la pièce voisine; de là, j'entendis un dialogue qui s'établissait entre le Magus et une autre personne. Apokastatos faisait, de son côté, un vacarme affreux. Je me doutai bien qu'il se passait quelque chose d'insolite, quoique mon anneau ne me donnât aucun avertissement. J'ouvris la porte. O Chariton! Théodore était devant moi. Mon Magus se cachait sous les draps du lit; je savais qu'il avait perdu pour le moment toute sa puissance; mon cœur tressaillait. Quel bonheur!... Je devais déjà trouver étrange que Théodore, en voulant venir à moi, se fût jeté par terre avec gaucherie, et qu'il eût fait, en se relevant, des gestes ridicules. Mais, en considérant ce jeune homme, il me vint des doutes à l'esprit; cependant, si ce n'était pas Théodoros Capitanaki, il me semblait que ce devait être un descendant des princes grecs, destiné à accomplir de grandes choses. — L'heure est venue, me dis-je. — Je l'adjurai donc de commencer l'œuvre, mais je crus m'apercevoir d'un léger mouvement d'effroi; pourtant il se remit et me dévoila son origine.

« O joie! ô transports! je ne m'étais point trompée. Sans fausse pudeur, je me jetai dans ses bras. Je lui dis qu'il était temps pour lui de remplir

ses destinées et qu'il ne fallait reculer devant aucun sacrifice... Mais, ô grands saints! les joues du jeune homme pâlissaient de plus en plus, son nez s'amincissait, ses yeux devenaient hagards... tout son corps, déjà fluet, semblait se replier sur lui-même... Je crus m'apercevoir qu'il ne projetait pas d'ombre... Affreuse vision!... Résolue à chasser l'illusion diabolique, je tirai mon couteau; mais le fantôme avait disparu comme un éclair... Apokastatos caquetait, sifflait, riait ironiquement... Le Magus sauta à bas du lit, voulut lui courir après, en criant: « Fiancée! fiancée! » Mais je m'emparai de lui, et jetai le ruban magique autour de son cou. Il tomba alors à mes pieds, et me supplia en gémissant de lui accorder son pardon... « Gregoros Seleskeh, dit Apokastatos, tu es jugé sans appel, tu ne mérites aucun pardon. — Ah! mon Dieu! s'écria le Magus, que dit-il là? Seleskeh!... Mais je ne suis que l'assistant de chancellerie, Schnuspold de Brandebourg... » A ces mots terribles, prestigieux: « assistant de chancellerie... Schnuspold... Brandebourg... » un terreur profonde me saisit. Je sentis encore peser sur moi les chaînes de cet infernal petit vieil. Je sortis en chancelant de la chambre.

« Pleure avec moi, ô ma chère Chariton! Il n'est que trop clair, l'image trompeuse que le Magus cherche à substituer à mon Théodore s'est montrée auparavant dans le jardin des plantes sous la forme du pied de lièvre noir; le Magus lui a glissé le portefeuille bleu dans les mains, et (dois-je, ô puissances célestes, donner carrière à mes soupçons?) si je me rappelle la mine que faisait le jeune homme peu d'instants avant de s'enfuir, j'avouerai qu'il ressemblait fort à un bouchon de liège. Tu sais que mon Magus est expérimenté dans les sciences cabalistiques de l'Orient. Ce prétendu Théodore pourrait ne pas être autre chose qu'un Théraphim taillé par lui dans un bouchon et qui ne jouit que d'une existence périodique. Dans ce cas, lorsque mon Magus m'attirait ici avec la promesse de conduire Théodore dans mes bras, le charme avait manqué parce que le Théraphim que j'avais trouvé, la nuit, gisant piteusement sur un sofa de l'hôtel du Soleil, avait perdu toute la vertu que l'art du magicien lui avait inoculée. Mon talisman opéra. Je reconnus sur-le-champ le pied de lièvre noir, et je le forçai de me rendre mon portefeuille bleu, puisque la constellation le voulait. Mais bientôt tout s'éclaircira. »

Traduit par ÉDOUARD DEGEORGE.

(La suite à un prochain numéro.)

### LE RÉVEIL DE LA FRANCE.

Air des Enfants de la France, de Béranger.

Ils ne sont plus ces jours d'ignominie

Où du tyran le souffle corrompé,

Autour de lui nourrissant l'infamie,

De la patrie avait glacé le cœur.

(bis)

Dieu, juste enfin, a brisé la puissance  
Qui nous plongeait dans un lâche sommeil.

La République est le réveil!

Gloire immortelle au réveil de la France!

Chantons le réveil de la France!

Quand le travail, grande artère du monde,

Courbe vos fronts, laborieux, artisans,

L'or que produit votre sueur féconde

Doit-il gorger d'ignobles courtisans?

S'un vous bientôt s'étendra l'influence

D'un pouvoir saint, fils de l'Égalité.

Règne sur nous, Fraternité!

Gloire immortelle au réveil de la France!

Chantons le réveil de la France!

De longs remords, de terreurs oppressée,

Dans tout progrès lisant son dernier jour,

La royauté comprimait la pensée

Dont nous dota le ciel en son amour.

La presse enfin, dans un essor immense,

Du genre humain consacre tous les droits.

La liberté fera nos lois!

Gloire immortelle au réveil de la France!

Chantons le réveil de la France!

O peuple! en vain l'on t'abreuve d'outrage.

Toujours tu dis: Pardonnons aux vaineux!

Pauvre et vainqueur, ton sublime courage

Pourrait lui seul égaler tes vertus.

De la morale et de l'intelligence

Le noble champ par toi va s'agrandir.

Ton sang épure l'avenir!

Gloire immortelle au réveil de la France!

Chantons le réveil de la France!

Reprends tes droits, France, reine du monde

Par le génie et la gloire et les arts.

Partout déjà la monarchie immonde

Tremble à l'éclat de tes saints étendards.

Devant l'Europe, ah! mets dans la balance

Ta majesté, ton exemple et ton nom!

Mais s'il y fallait le canon,

Rois, tombez tous au réveil de la France!

Tombez au réveil de la France!

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

plutôt il n'y a plus qu'un parti, celui de la fraternité et de la félicité publique.

M. Lamartine et l'ambassadeur d'Angleterre viennent de s'occuper, et de concert, des collisions fâcheuses survenues au Havre et ailleurs entre les ouvriers français et les ouvriers anglais, qui ont été expulsés de leurs travaux et renvoyés de force en Angleterre, sans qu'on leur permit même de recevoir leur salaire échû.

Ils se sont entretenus aussi de l'obstacle que les ouvriers de Granville ont apporté au transport du bétail français en Angleterre. M. Lamartine a certifié à l'ambassadeur d'Angleterre que des violences de cette nature, aussi funestes au commerce que contraires aux rapports d'amitié mutuels entre les deux peuples, n'étaient que l'effet d'une première émotion toute irréflectie sur ces deux points, et que le gouvernement, devancé en cela par le bon sens public, ne tarderait pas à rétablir, entre les ouvriers et les marins des deux pays, les rapports de liberté, de sûreté et d'amitié qui doivent exister et se raffermir entre les deux gouvernements.

#### MANIFESTE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Sous forme de circulaire aux commissaires des départements, M. le ministre de l'intérieur vient de faire pour la politique intérieure ce que M. le ministre des affaires étrangères a fait, il y a quelques jours, pour la politique extérieure. Ce document est de ceux qu'il est bon de mettre complètement sous les yeux du public; il est ainsi conçu :

Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires des départements.

Citoyen commissaire, La République que nous avons inaugurée n'est pas le résultat fortuit d'un mouvement passionné; elle n'est pas davantage le fruit d'une sainte et légitime colère. Sortie toute frémissante du combat inégal engagé entre tout un peuple et une poignée d'insensés, elle s'était constituée lentement par les progrès de la raison populaire. A mesure que la faction placée à la tête du pouvoir devenait plus violente et plus oppressive, la nation se fortifiait dans le sentiment de son droit et dans la résolution d'en proclamer, à la première grande occasion, l'irrésistible souveraineté.

Voilà pourquoi il ne s'est manifesté ni hésitation ni dissentiment. La France entière n'a eu qu'une seule voix, parce qu'elle n'avait qu'une seule âme. Tous nous nous sentions humiliés, abaissés aux yeux de l'Europe par une monarchie avilie et contre-révolutionnaire; tous nous avons fièrement relevé la tête le jour où, tombée sous la réprobation du mépris, cette monarchie a fait place à un gouvernement républicain.

Cette union de tous dans une même pensée est le gage le plus certain de la durée de la République. Elle doit aussi être la source de la modération après la victoire. Votre premier soin aura donc été de faire comprendre que la République est exempte de toute idée de vengeance et de réaction.

Toutefois, que cette générosité ne dégénère pas en faiblesse. En vous abstenant de toutes recherches contre les opinions et les actes politiques antérieurs, prenez comme règle que les fonctions politiques, à quelque degré de la hiérarchie que ce soit, ne peuvent être confiées qu'à des républicains éprouvés. Le pouvoir méprisable que le souffle populaire a fait disparaître avait infecté de sa corruption tous les rouages de l'administration. Ceux qui ont obéi à ses instructions ne peuvent servir le peuple. Au moment solennel où, recouvrant la plénitude de sa puissance, il va descendre dans ses comices pour y désigner ses élus, il faut que ses magistrats soient profondément pénétrés de son esprit et dévoués de cœur à sa cause. Le salut de la patrie est à ce prix. Si nous marchons avec fermeté dans la voie de la révolution, aucune limite ne peut être assignée à sa grandeur et à sa prospérité; si nous nous attardons, tout est à craindre.

A la tête de chaque arrondissement, de chaque municipalité, placez donc des hommes sympathiques et résolus. Ne leur ménagez pas les instructions, animez leur zèle. Par les élections qui vont s'accomplir, ils tiennent dans leurs mains les destinées de la France; qu'ils nous donnent une assemblée nationale capable de comprendre et d'achever l'œuvre du peuple; en un mot, tous hommes de la veille et pas du lendemain.

Moins de rigueur à l'égard des fonctionnaires dont le rôle est purement administratif. Vous devez maintenir ceux qui, étrangers à toute action politique, ont conquis leur position par des services utiles.

Cherchant ainsi à demeurer ferme et juste vis-à-vis des agents placés sous vos ordres, vous en exigerez un concours actif et dévoué. Ce concours doit tendre à rassurer les esprits timides, à calmer les impatientes. Les uns s'épouvantent de vains fantômes, les autres voudraient précipiter les événements au gré de leurs ardescentes espérances. Vous direz aux premiers que la société actuelle est à l'abri des commotions terribles qui ont agité l'existence de nos pères. Aux autres, vous direz qu'on n'administre pas comme on se bat. Le sol est déblayé; le moment est venu de réédifier. Or, qui, pour l'accomplissement de cette grande œuvre, n'est pas disposé à s'élever au-dessus de tous les méprisables calculs de l'égoïsme? La France est prête à donner au monde le beau spectacle d'une nation assez forte pour faire appel à toutes les libertés, assez sage pour en user pacifiquement. Dans ce vaste mouvement des esprits si énergiquement entraînés vers l'application des principes de fraternité et d'union, où est le danger pour qui que ce soit? Où rencontre-t-on le prétexte d'une crainte?

Ceux qui se montrent inquiets pour la propriété et la famille sont peu sincères ou fort ignorants. Dépouillée de son caractère de personnalité égoïste, garantie et limitée par l'intérêt et le droit de tous, la propriété devient le fruit exclusif du travail. Qui oserait dès lors contester son inviolabilité? De même, régénérée par une éducation commune à tous les jeunes citoyens, chaque famille est un foyer ardent d'où s'échappent autant de rayons de patriotisme; sa destinée est liée à celle de la société dont elle est à la fois l'image et le modèle.

Quant à nous, salués par l'acclamation populaire pour préparer l'établissement définitif de la démocratie, nous avons hâte, plus que tous, de déposer dans les mains de la nation souveraine l'autorité que l'insurrection et le salut public nous ont conférée. Mais, pour remplir dignement cette noble tâche, nous avons essentiellement besoin de confiance et de calme. Tous nos efforts tendent à ce qu'il n'y ait pas une heure perdue, et qu'au plus tôt, sortis cette fois sans fiction du sein du peuple tout entier, les représentants du pays se réunissent pour révéler sa volonté et régler les destinées de l'avenir.

A cette assemblée est réservée la grande œuvre. La nôtre sera complète, si, pendant la transition nécessaire, nous donnons à notre patrie ce qu'elle attend de nous, l'ordre, la sécurité, la confiance au gouvernement républicain. Pénétré de cette vérité, vous ferez exécuter les lois existantes en ce qu'elles n'ont rien de contraire au régime nouveau. Les pouvoirs qui vous sont conférés ne vous mettent au-dessus de leur action qu'en ce qui touche l'organisation politique dont vous devez être les instruments actifs et dévoués. N'oubliez pas non plus que vous agissez d'urgence et provisoirement, et que je dois avoir immédiatement connaissance des mesures prises par vous. C'est à cette condition seulement que nous pourrions les uns et les autres maintenir la paix publique, et conduire la France sans secousses nouvelles jusqu'à la réunion de ses mandataires.

Autour de vous s'élèveront des acclamations nombreuses et de toute nature; recueillez-les avec soin. Il est temps que ce peuple fasse librement entendre sa voix; le gouvernement ne peut demeurer indifférent à aucun vœu. Si quelquefois l'expression en est ardente, ne vous en effrayez pas. Il serait dangereux d'exciter les passions même légitimes; il le serait plus encore de s'alarmer de quelques exagérations inévitables et de quelques doctrines erronées. C'est la compression qui altère et corrompt la pensée publique; la liberté l'épure et l'agrandit.

Cependant, si les hardiesses de l'imagination, si les témérités du langage, au lieu de s'appliquer aux idées générales, à la marche du gouvernement, entraînent les personnes, votre devoir serait de requérir l'intervention des magistrats pour faire cesser un pareil abus. Du reste, je le crois peu à redouter: l'élan qui entraîne le pays tout entier élève les âmes au-dessus des querelles misérables si fréquentes sous le régime qui vient de finir.

Vous avez dû vous entourer à votre arrivée des patriotes les plus influents; leurs conseils auront toujours un grand poids près de vous; mais n'oubliez pas que le meilleur moyen de les conquérir, et avec eux toute la population, c'est d'imprimer à tous les services de l'administration une inextinguible activité. Nous sommes les serviteurs du peuple, et par notre ap-

plication et notre zèle nous lui prouverons que nous sommes dignes de sa confiance. Donnez donc partout l'exemple de la vigilance et du travail; que par vos soins aucun intérêt ne souffre de la perturbation momentanée occasionnée par la chute d'un pouvoir détesté, et vous aurez utilement rempli votre mandat.

Je n'ai pas besoin de vous dire que votre attention doit se porter d'une manière spéciale sur l'organisation de la garde nationale. Composée de tous les citoyens, comme elle va l'être, elle est la force et la gloire du pays, la garantie de nos libertés. Envoyez-moi des états exacts sur la composition de chacune des légions cantonales de votre département. Faites élire les chefs, entretenez avec eux des rapports nombreux, et communiquez bien l'esprit qui vous anime.

Attachez-vous enfin à résumer avec précision et clarté tout ce qui touche au sort des travailleurs de votre département. C'est par eux et pour eux que s'est formée la République, dont la mission est de faire cesser leurs souffrances et de consacrer leurs droits. Si des nécessités urgentes vous paraissent commander des mesures extraordinaires, référez-m'en sur-le-champ. Mais ici encore appliquez-vous à ménager les transitions. N'inquiétez pas des intérêts respectables dont le trouble pourrait nuire à ceux même que vous voudriez protéger. Sur quelques points du territoire des actes d'une condamnable violence ont été commis. Eclairés ceux qu'un passager entraînement égarerait.

En brisant les machines, les ouvriers compromettent leur cause et provoquent le malaise et la ruine. Encore un peu de temps, et ces merveilles du genre humain qui n'ont pas mérité la mutilation fécondée par les capitaux et le travail, enrichiront tous ceux qu'ils maudissent aujourd'hui. Unis par les liens de l'association, les ouvriers et les maîtres ne formeront plus qu'une famille dont les intérêts seront identiques. Reprenant le rang et l'importance qui lui ont été ravés, l'agriculture fera jaillir du sol les richesses que l'incurie des gouvernements antérieurs y laissait enfouies, et jettera ainsi dans la circulation des éléments inconnus qui régénéreront l'industrie.

Voilà l'avenir qui nous est réservé si nous sommes franchement révolutionnaires, si nos pensées, nos délibérations, nos actes sont conformes à la loi de fraternité qui doit être la règle des sociétés futures. Heureux d'en préparer l'avènement, il nous appartient de rassurer les esprits, de raffermir le crédit, de renouer les transactions, de réunir les matériaux du vaste édifice que l'assemblée nationale élèvera. Que tous les cœurs généreux, que tous les esprits intelligents se mettent à l'œuvre et nous viennent en aide! C'est là un sujet de noble ambition. Donner au monde l'exemple du calme après une éclatante victoire, en appeler à la puissance des idées et de la raison, accepter courageusement les rudes épreuves du présent, s'unir pour les traverser et les vaincre, c'est là vraiment ce qui caractérise, ce qui doit immortaliser une grande nation. Tel est le but de nos communs efforts. Pour que les miens aient quelque efficacité, j'ai besoin de votre concours, citoyen commissaire, et votre patriotisme me promet d'y compter sans réserve.

Salut et fraternité.

Le membre du gouvernement provisoire, ministre de l'intérieur,

LEDRU-ROLLIN.

#### Pièces officielles.

#### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

Le gouvernement provisoire, Vu le décret en date du 4 mars spécifiant qu'il sera pourvu dans le plus bref délai aux intérêts du commerce et de l'industrie;

Attendu que, par suite des événements, un trouble considérable existe aujourd'hui dans les moyens du crédit privé, et que ce trouble affecte particulièrement, soit la fabrique, soit le commerce de détail;

Que, dans de telles circonstances, il importe de donner l'exemple d'une de ces associations fécondes qui, en unissant les forces, assurent à tous le bienfait du crédit et la garantie du travail;

Qu'un des devoirs essentiels de l'Etat est d'intervenir dans une juste mesure, quand les citoyens sentent eux-mêmes le besoin de se réunir pour créer entre eux une sorte d'assurance mutuelle;

Qu'il importe de généraliser ce genre d'association et d'en presser l'application dans tous les centres de fabrication et de commerce;

Décède: Art. 1<sup>er</sup>. Dans toutes les villes industrielles et commerciales, il sera créé un comptoir national d'escompte, destiné à répandre le crédit et à l'étendre à toutes les branches de la production.

Art. 2. Ces comptoirs auront un capital dont le chiffre variera suivant le besoin des localités.

Art. 3. Ce capital sera formé dans les proportions suivantes: 1<sup>o</sup> Un tiers en argent par les associés souscripteurs; 2<sup>o</sup> Un tiers en obligations par les villes; 3<sup>o</sup> Un tiers en bons du trésor par l'Etat.

Art. 4. Les propositions sur la création de ces comptoirs seront adressées au ministre des finances, qui, après avoir vérifié les versements faits par l'industrie privée, assurera la part de contributions des villes et du trésor. Le ministre des finances et le maire de Paris sont chargés de l'exécution de cet arrêté.

Fait à Paris, en conseil de gouvernement, le 7 mars 1848.

Les membres du gouvernement provisoire, Dupont (de l'Eure), Lamartine, Arago, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marrast, Marie, Louis Blanc, Flocon, Albert.

Le gouvernement provisoire, vu le décret en date de ce jour, arrête:

1<sup>o</sup> Il est créé à Paris un comptoir national d'escompte destiné à donner des moyens de crédit au commerce et à l'industrie.

2<sup>o</sup> Ce comptoir est formé au capital de 20 millions. Le commerce de Paris a souscrit pour le tiers de cette somme. La ville de Paris promet le second tiers en obligations.

L'Etat contribuera pour le dernier tiers en bons sur le trésor.

4<sup>o</sup> Les statuts de ce comptoir seront publiés, et il entrera en fonctions immédiatement. Fait à Paris, en conseil du gouvernement, 7 mars 1848.

Les membres, etc.

De toutes les propriétés la plus inviolable et la plus sacrée, c'est l'épargne du pauvre.

Les caisses d'épargne sont placées sous la garantie de la loyauté nationale.

La situation de ces caisses a été la première sollicitude du ministre des finances et du gouvernement provisoire.

Le trésor tiendra tous ses engagements.

Ce n'est point par des paroles, c'est par des actes que le gouvernement veut répondre à la confiance des créanciers de l'Etat et la maintenir sur d'inébranlables bases.

Le gouvernement nouveau ne se bornera point à cette loyale exécution des engagements pris. Garantir la propriété que les travailleurs ont acquise à la sueur de leur front ne suffit pas, il faut lui donner une plus grande valeur.

En conséquence, Considérant que l'intérêt des bons du trésor est fixé à 5 0/0;

Considérant que la justice commande impérieusement de rétablir l'égalité entre le produit des capitaux du riche et celui des capitaux du pauvre;

Considérant que, sous un gouvernement républicain, les fruits du travail doivent s'accroître de plus en plus;

Le gouvernement provisoire arrête: Article unique. L'intérêt de l'argent versé par les citoyens dans les caisses d'épargne est fixé à cinq pour cent à partir du 10 mars prochain.

Les membres, etc.

Le gouvernement provisoire, Considérant qu'il est du devoir et de la volonté de la République de réparer, autant qu'il est en elle, les malheurs particuliers qui ont eu lieu pendant les journées de février; qu'une commission doit être chargée de recevoir les demandes et de les examiner;

Considérant que cette commission doit être nommée par M. le maire de Paris, sauf à décider plus tard si les indemnités seront à la charge de la ville de Paris ou de l'Etat;

Décède: Art. 1<sup>er</sup>. Les indemnités qui pourraient être réclamées par les citoyens, à la suite des malheurs particuliers qu'ils auraient éprouvés dans les journées

de février, seront réglées par une commission spéciale nommée par le maire de Paris.

Art. 2. Le maire de Paris est chargé de l'exécution du présent décret. Paris, le 6 mars 1848. Les membres, etc.

Le gouvernement provisoire, Considérant que le drapeau de la France est le signe visible de l'unité nationale;

Considérant, dès-lors, que la forme du drapeau nationale doit être fixée d'une manière invariable;

Arrête:

Art. 1<sup>er</sup>. Le pavillon ainsi que le drapeau national sont rétablis tels qu'ils ont été fixés par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II, sur les dessins du peintre David.

Art. 2. En conséquence, les trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, seront à l'avenir rangées dans l'ordre suivant: le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité.

Tous les ministres sont chargés de l'exécution du présent décret. Les membres, etc.

#### COUR D'ASSISES DU RHONE.

PRÉSIDENCE DE M. BRUN DE VILLERET.

Audience du 9 mars.

#### Vol avec effraction dans l'église des Chartreux.

Dans la nuit du 4 au 5 octobre 1847, un vol fut commis dans l'église des Chartreux. Pénétrant par la porte d'entrée de l'une des chapelles, dont ils avaient fait sauter un panneau, les malfaiteurs s'introduisirent dans la sacristie en forçant également la porte. Les placards et les tiroirs furent forcés, et les ornements servant à l'exercice du culte et d'une valeur de 20,000 francs environ, des vases sacrés, et plusieurs sommes d'argent appartenant à des confréries et s'élevant à 1,100 francs, disparurent. Le coffre renfermant les calices et des objets précieux fut attaqué; mais, grâce à sa solidité, il résista aux efforts des malfaiteurs.

A peu de temps de là, et le 24 octobre, un vol non moins audacieux fut commis à Lyon, entre cinq et six heures du soir, au préjudice d'un sieur Buisson, corroyeur. La porte extérieure de l'appartement et celle d'un secrétaire furent forcées; 1,540 fr. qui y étaient renfermés furent volés.

Après le vol des Chartreux, on avait trouvé dans un terrain voisin de l'église un presson en fer dit *monseigneur* et un pique-feu forcé; mais les recherches demeurèrent inutiles, lorsqu'une circonstance imprévue vint signaler l'un des voleurs.

Dans les premiers jours de novembre, le commissaire de police du quartier de la Métropole fut informé qu'un individu paraissant étranger était venu loger rue Saint-Pierre-le-Vieux, n° 5, avec une nommée Louise Reuf, sa concubine. Cet homme prenait les noms de Pierre Mercier et se disait ouvrier serrurier. Il avait fait, vers la fin d'octobre, des dépenses énormes. On avait vu en sa possession des pièces d'or pour une valeur d'environ 600 francs. Cet individu sortait la nuit pour ne rentrer qu'à trois heures du matin.

Ce Mercier n'était autre que Pierre Vuillermet, condamné en 1839, pour vol, par le tribunal de Lyon, et en 1841 par la cour d'assises du Rhône. En le fouillant, on trouva dans les poches de Vuillermet, qui avait déclaré n'avoir qu'une somme de trente-cinq francs, une pièce de 100 fr. en or et quatre pièces de 40 fr. Dans le fond d'une poche on découvrit une masse d'instruments et d'outils de fabrication récente, tels que crochets ou *rossignols* et leviers dits *monseigneurs*. Enfin, on saisit au domicile de Vuillermet de la lustrine verte, des bandes de coton blanc et des rideaux verts. Ces derniers objets ont été reconnus par des témoins, le sacristain et les sœurs de la Sainte-Famille.

Pour expliquer l'origine des pièces d'or dont il avait été trouvé nanti, Vuillermet parla d'un fonds de serrurerie qu'il possédait à la Croix-Rousse et de sa vente moyennant 500 f.; mais les renseignements ont appris que jamais il n'avait travaillé sérieusement.

Vuillermet se présente à l'audience le front haut et le sourire sur les lèvres. Il discute minutieusement les moindres charges, contrôle les dépositions, et se défend avec une présence d'esprit et un calme qui dénotent combien cet habile malfaiteur est intelligent et redoutable.

Après le réquisitoire de M. Marie, substitut du procureur-général, et la plaidoirie de M<sup>e</sup> Feny, M. Brun de Villeret fait le résumé; il termine en disant que le jury va avoir à appliquer immédiatement le nouveau décret du gouvernement provisoire qui déclare que la majorité pour la condamnation devra se composer de plus de huit voix.

Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, Vuillermet est condamné à vingt ans de travaux forcés, à l'exposition publique et à la surveillance pendant toute sa vie.

#### SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE AUX BUREAUX DU CENSEUR.

MM. Riche, 400 f. — Guillet jeune, 542 f. 25 c. — Turin, 1 f. — Adolphe Pardon, 100 f. — Caisse des huissiers, 500 f. — Chabanat, 10 f. — Charles, négociant, 20 f. — Louis Latate, 5 f. — Les employés de la préfecture du Rhône, 165 f. 10 c. — A. Coolen Barsatti, 50 f.

Total d'aujourd'hui. . . . . 4,274 f. 53 c.

Total précédent. . . . . 7,424 »

Total jusqu'à ce jour . . . . . 8,698 f. 53 c.

M. Macquin, qui figure pour 40 f. dans la première liste publiée dans notre journal, ayant réclamé cette somme comme ayant été consacrée par lui aux blessés de février, elle lui a été rendue.

A déduire les 40 f. de M. Macquin. . . . . 40 »

Reste . . . . . 8,658 f. 53 c.

#### SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE OUVERTE A LA MAIRIE DE LYON.

M. F. Billard, 400 f. Etude de M. Mioche, notaire: M. Mioche, 200 f. — Les clercs de l'étude, 49 f. — Bienvenu, 5 f. — Saunier, 50 f. — Veuve Michoud, 50 f. — Michoud, 25 f. — M<sup>me</sup> Billiet, 40 f. — Ravasse, 40 f.

Etude de M. Thiaffait, notaire: MM. Thiaffait, notaire, 100 f. — Thiaffait père, 50 f. — Eugène Luc, 100 f. — T. P., 50 f. — Les fils de Jean-Baptiste Morel, 500 f. — Descours et Récamier, 100 f. — Pitra, 40 f.

MM. les inspecteurs et porteurs aux convois funèbres, 70 f. — Conciérge et fossoyeurs du cimetière de Loyasse, 4 f. 50 c. — Peronnier et Guimet, 400 f. — Gonot, café de la Perle, 400 f. — Vaehon père et fils et C<sup>e</sup>, 500 f.

Etude de M. Férouillat, notaire: MM. Férouillat, 400 f. — Pignatet frères, 1,000 f. — Dolbeau, 400 f. — Guillaume Dubiez et C<sup>e</sup>, citoyens suisses, 100 f. — Les clercs de l'étude, 25 f.

MM. J. Arnaud, Bresse et C<sup>e</sup>, 500 f. — Isidore Klein, 40 f. Etude de M. Gallet, notaire (2<sup>e</sup> versement): MM. Deboissière père, 200 f. — Benier, 100 f. — Legendre père, 200 f.

M. Desjardins, architecte, 50 f. Etude de M. Lafortest (4<sup>e</sup> versement): MM. Chaponot, directeur de l'école mutuelle, rue des Forces, 5 f. — Les élèves de M. Chaponot, 18 f. 20 c. — Chambe, 50 f. — Veuve Delaroue, 40 f. — Lacène, 100 f. — Fleurdelys, 500 f. — Ollion aîné, 50 f. — Landar, 125 f. — Les commissaires priseurs de Lyon, 200 f. — Bernelin, 10 f.

Total d'aujourd'hui. . . . . 5,295 f. 70 c.

Total précédent. . . . . 241,692 40

Total jusqu'à ce jour . . . . . 246,986 40

## Chronique.

Un bateau chargé de grains, qui descendait la Saône, est venu ce matin heurter un bateau à laver, à la hauteur du pont du Palais-de-Justice. Il a immédiatement coulé bas. Les marins qui le montaient ont pu se sauver.

— M. Candy, juge de paix de la Guillotière, vient de faire déposer au bureau des souscriptions patriotiques de la mairie le mandat de son traitement pour le mois de février. Ce mandat est de 171 f. C'est un acte de générosité et de dévouement que tous les bons citoyens sauront apprécier.

— Le citoyen Joseph-Bernard Delilia de Croze, député du Bugey à la Constituante en 89, vient de mourir à Montréal, près Nantua. Le citoyen Romand, accusé politique de 1832, a prononcé sur la tombe du défunt un discours empreint des plus beaux sentiments patriotiques.

— Les élections de la garde nationale viennent d'être faites à Montluel. Deux capitaines ont été nommés : le citoyen Perrin, docteur en médecine, compromis plus d'une fois sous la monarchie à cause de ses opinions républicaines, a été élu capitaine à la presque unanimité ; le deuxième capitaine est le citoyen Labit, propriétaire à Montluel.

Après les élections, le drapeau républicain a été arboré par le citoyen Garon, vieux décoré de l'Empire.

Ces élections, faites par un canton qui jusqu'à présent avait envoyé à la chambre un député ministériel, attestent l'esprit de républicanisme qui anime la population.

## Spectacles du 9 mars 1848.

**GRAND-THÉÂTRE.** — 6<sup>e</sup> représentation de M. Espinasse, 1<sup>er</sup> ténor : Les Huguenots, grand opéra.

**THÉÂTRE DES CÉLESTINS.** — Le Tremblement de terre de la Martinique, drame. — Le Banc d'Huitres, suivie de l'Apothéose de la Liberté, revue-vaudeville.

## ADRESSE DES CHARTISTES ANGLAIS AU PEUPLE DE PARIS.

Tous les hommes sont frères.  
Liberté, égalité, fraternité.

Héroïques citoyens, le bruit du canon de votre victoire a traversé le détroit et réveillé les sympathies et les espérances de tous les amis de la liberté. Nous nous hâtons de vous offrir nos félicitations et de vous remercier du glorieux service que vous avez rendu à l'humanité.

Par votre courage et votre magnanimité, par votre héroïsme et votre dévouement au principe démocratique, vous avez consacré le droit d'insurrection, la dernière ressource des opprimés, le dernier argument contre l'oppression.

Vous avez renversé un pouvoir cruel, corrompu, tyrannique. Vous avez puni un roi perfide, traître aux principes qu'il avait juré d'adopter en 1830, lorsqu'il fut placé à la tête de la nation française. Vous avez donné au monde le spectacle d'un incomparable héroïsme, et un grand exemple à toutes les nations esclaves du globe.

Honneur à ces nobles soldats qui ont refusé de tourner leurs armes contre le peuple ! Honneur aux bataillons de la garde nationale qui a si glorieusement fraternisé avec les défenseurs de la liberté !

Permettez-nous, citoyens, non pas de vous donner un avis, mais de vous exprimer nos espérances sur ce que vous aurez à faire pour assurer votre victoire et consolider des libertés qui vous ont coûté si cher. Nous espérons :

Que le peuple de France s'unira avec vous pour décréter l'irrévocable abolition de la monarchie et l'établissement de la République ;

Que la République française sera basée sur la souveraineté de tout le peuple, garantie par une constitution qui contiendra tous les importants principes de la constitution de 1795, le suffrage universel dans le choix des députés, et l'adoption d'une loi de suffrage direct de tout le peuple...

Que les rois et les gouvernements oppresseurs, oublieux des leçons du passé, osent se liguier contre la France et déclarer la guerre à vos libertés, sachez bien, citoyens, que les nations ne veulent plus suivre la bannière de leurs tyrans ! Non, elles marcheront à vos côtés, car votre cause est la leur. Vous êtes la garde avancée de l'armée libérale, et nous pouvons vous assurer que le peuple anglais ne souffrirait pas une guerre fratricide contre ses frères de France.

Acceptez nos salutations fraternelles et notre ardent désir que la République française triomphe de tous ses ennemis et devienne un modèle offert à l'imitation du monde. *Vive la République !*

## Nouvelles diverses.

S'il faut en croire un M. R..., correspondant de la Presse, Louis-Philippe, en s'embarquant jeudi dernier au Tréport, aurait dit : *J'emporte avec moi la monarchie française.* S'il n'eût emporté que cela, passe ; mais il paraît que l'ex-roi s'était arrangé pour emporter encore quelque autre chose avec.

On lit aujourd'hui dans une lettre de Londres : « D'après le bruit qui court à la Bourse, Louis-Philippe serait le plus gros propriétaire dans les fonds anglais. Les personnes bien informées disent qu'il possède encore, soit en Angleterre, soit en Amérique, plus de DEUX CENTS MILLIONS DE FRANCS. »

Le pauvre homme ! Si Louis-Philippe, qui s'est toujours entouré de pitoyables ministres, plaçait très mal sa confiance politique, on peut dire qu'en revanche il savait très bien placer son ou plutôt notre argent.

— La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Paris, par arrêt rendu mardi dernier, a évoqué l'instruction des dévastations et des incendies commis sur la ligne du chemin de fer du Nord, et a délégué M. le conseiller Foucher pour procéder à l'information.

— M. Martin (de Strasbourg), chargé par M. le ministre de la justice de former une commission à l'effet de préparer un projet de loi sur l'organisation judiciaire, a, dit-on, reçu les adhésions des membres qui doivent la composer. Parmi les noms des juristes chargés de cette importante et difficile mission, nous croyons pouvoir citer ceux de MM. Odilon Barrot, Baroche, Billault, Jules Favre et Valette, professeur à la faculté de droit de Paris.

— Nous trouvons dans le Charivari ces observations pleines de sens et de portée :

« L'ancien régime s'appuyait sur la noblesse et le clergé, l'empire sur l'armée, feu le juste-milieu sur la bourgeoisie. Tous ces gouvernements ont successivement culbuté. Pourquoi ? Par la même raison qu'une marmite trébuche lorsqu'elle ne repose pas sur tous ses pieds. »

Ces expériences répétées seront-elles toujours perdues ? Nous espérons que non. Nous aimons à croire que les hommes finiront par avoir au moins autant d'esprit que les quadrupèdes sauvages, qui, une fois qu'ils ont lâché une patte ou un bout de queue à un traquenard, se gardent bien de s'y laisser reprendre.

« Eh bien ! les infatigables dégringolades dont nous venons de parler démontrent jusqu'à la dernière évidence que désormais un parti, une classe ne sauraient constituer une base inébranlable de gouvernement. Il faut avoir pour soi la nation dans l'acceptation générale du mot, faire appel au concours de tous, assurer les intérêts de tous. Ceux-là seuls doivent être exclus qui s'excluent volontairement et se retirent du giron de la famille commune. »

« Ainsi donc, plus de suspensions, d'éliminations, plus de préférences marquées et exclusives pour telle ou telle classe. Comme preuve de la nécessité de s'établir sur le centre de gravité le plus large possible, nous rappellerons ce mot aussi vrai en politique qu'en physique : *On ne tombe que du côté où l'on penche.* »

## Nouvelles Étrangères.

### SUISSE.

Le 1<sup>er</sup> mars, le conseil-d'état de Vaud a envoyé au gouvernement provisoire de la République française la dépêche suivante :

« Le conseil d'état du canton de Vaud au gouvernement provisoire de la République française. »

« Citoyens,

« Un petit peuple de 200,000 âmes, votre voisin, a appris avec une joie indicible la victoire que le peuple héroïque de Paris a remportée sur un roi parjure et ennemi de la liberté chez tous les peuples. »

« Il a appris, avec non moins de joie, la conduite noble et généreuse du

peuple ; il a vu qu'il est digne de se gouverner lui-même, qu'il comprend aussi bien tous les devoirs que tous les droits qui sont attachés à la condition d'homme libre. »

« Le peuple vaudois salue avec enthousiasme l'avènement d'un gouvernement qui, au début de sa carrière, proclame les grands principes de l'humanité, et veut les réaliser. »

« Le peuple vaudois, tout faible qu'il soit, ajoutera sa force morale à celle de la grande nation, sa voisine, pour faire triompher ces principes dans le monde. »

« Le conseil d'état du canton de Vaud ne doute pas que le directoire fédéral ne fasse connaître au gouvernement de la République française les sentiments qui animent tout le peuple suisse envers la nation française ; mais il n'a pas voulu attendre plus long-temps de vous faire connaître, citoyens, les vives sympathies qui ont ému le petit coin de terre que nous habitons à vos frontières. »

« Nos vœux les plus ardents vous accompagnent dans l'œuvre glorieuse que vous avez entreprise. »

« Recevez, etc. »

(Suivent les signatures des membres du conseil d'état présents à Lausanne et du chancelier.)

» Lausanne, le 1<sup>er</sup> mars. »

**BALE-VILLE.** — Le nombre des juifs alsaciens qui se réfugient à Bâle augmente de jour en jour. Plusieurs des villages du voisinage sont menacés par des bandes de gens sans aveu qui profitent de ce moment d'agitation générale et de l'éloignement des troupes de l'Alsace pour incendier et piller. Le village de Hagenthal a déjà été dévasté. Les habitants se sont sauvés à Allschwyl (Bâle-Campagne). On dit que ce dernier canton a levé des troupes pour garantir ses frontières. Mais on a bientôt énergiquement réprimé les excès commis par ces pillards, qui, au nombre de 600, dit-on, parcouraient déguisés les villages de la frontière. Les chasseurs en garnison à Huningue se sont mis contre eux en campagne, renforcés de la garde nationale, des douaniers et des pompiers. On en est venu aux coups et on a fait une chasse générale. Environ 90 ont été conduits à Huningue le 2 mars ; le soir est arrivée de Colmar à Saint-Louis une compagnie, et le lendemain encore 450 hommes.

### BELGIQUE.

La chambre des représentants belges a adopté à l'unanimité le projet de loi qui abaisse le cens électoral à 20 florins.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

**AVIS.** — Un petit garçon âgé de 11 à 12 ans a disparu de chez ses parents depuis le dimanche 27 février. Il avait une blouse à carreaux, un bonnet de velours noir, une chemise à col bleu, des chaussons, des bas et des sabots. Il se nomme Jérôme Forêt. On est prié d'en donner des renseignements à ses parents, rue de l'Épave, 9, au 1<sup>er</sup>, quartier Saint-Paul, à Lyon.

## Bourse de Paris du 8 mars 1848.

Les fonds ont encore éprouvé une très forte baisse, qui ne doit cependant pas causer de vives inquiétudes, car elle n'est que le résultat de ventes nombreuses qui ont été faites par les porteurs de petites inscriptions qui ont voulu vendre à tout prix. Quant aux affaires à terme, il n'en a été fait que juste pour établir les cours. Le 5 0/0 a ouvert à 85 et a fermé à 78. Le 3 0/0 a ouvert à 47, et, après avoir été coté à 46, il est resté à 47. Ces cours peuvent être regardés comme purement nominaux.

|                                    |    |   |                                    |
|------------------------------------|----|---|------------------------------------|
| Trois pour cent . . . . .          | 47 | » | <b>CHEMINS DE FER.</b>             |
| Quatre pour cent . . . . .         | 66 | » | Saint-Germain . . . . .            |
| Quatre et demi pour cent . . . . . | »  | » | Versailles (rive droite) . . . . . |
| Cinq pour cent . . . . .           | 85 | » | Versailles (rive gauche) . . . . . |
| Emprunt de 1847 . . . . .          | »  | » | Paris à Orléans . . . . . 300      |
| Trois pour cent belge . . . . .    | »  | » | Paris à Rouen . . . . . 485        |
| Quatre 1/2 p. cent belge . . . . . | 72 | » | Rouen au Havre . . . . . 200       |
| Cinq pour cent belge . . . . .     | »  | » | Avignon à Marseille . . . . . 515  |
| Récépissés Rothschild . . . . .    | »  | » | Strasbourg à Bâle . . . . . 90     |
| Cinq pour cent romain . . . . .    | 75 | » | Orléans à Vierzon . . . . .        |
| Trois pour cent espagnol . . . . . | »  | » | Orléans à Bordeaux . . . . . 590   |
| Banque de France . . . . . 1995    | »  | » | Chemin du Nord . . . . . 545       |
| Banque belge . . . . .             | »  | » | Paris à Strasbourg . . . . . 535   |
| Caisse Lafitte . . . . .           | »  | » | Tours à Nantes . . . . . 522 50    |
| Comptoir Ganneron . . . . .        | »  | » | Paris à Lyon . . . . . 290         |
| Obligations de Paris . . . . . 970 | »  | » | Lyon à Avignon . . . . .           |

Etude de M<sup>e</sup> Brun, avoué à Lyon, rue du Bœuf, n<sup>o</sup> 51.

**VENTE** par la voie de la licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, pardevant le tribunal civil de Lyon, en deux lots, sauf enchère générale sur la totalité, de **DEUX MAISONS** situées à Lyon, place des Petits-Pères, n<sup>o</sup> 10, dépendant de la succession de feu François Tranchat père, qui était mécanicien, demeurant au même lieu.

ADJUDICATION AU SAMEDI 18 MARS 1848, A MIDI.

1<sup>er</sup> lot. — Il se compose de la maison qui est sur la place des Petits-Pères, n<sup>o</sup> 10, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, premier et second étages, avec grenier. La mise à prix est de dix-huit mille francs ; ci . . . . . 18,000 f.

Son revenu annuel est de 3,000 f., et il est susceptible d'augmentation.

2<sup>e</sup> lot. — Il se compose d'une autre maison située derrière le premier lot, duquel il est séparé par une cour, ayant caves voûtées, rez-de-chaussée, entresol et trois étages. Mise à prix : dix mille francs ; ci . . . . . 10,000 f.

Son revenu annuel est de 2,000 f., et il est susceptible d'augmentation.

Il y aura épreuve sur la totalité. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>e</sup> Brun, et pour la communication du cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. (4664)

Etude de Berloty, notaire à Lyon, place des Terreaux, n<sup>o</sup> 10.

**VENTE** après décès, aux enchères et en bloc, d'un fonds de pâtisseries, exploité à Lyon, rue Neuve, n<sup>o</sup> 35, avec la clientèle, la subrogation au bail verbal et tout le matériel du fonds.

L'adjudication au samedi 11 mars 1848, à dix heures du matin, en l'étude de M<sup>e</sup> Berloty, notaire.

Mise à prix . . . . . 550 f.

outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Berloty, notaire, A défaut de vente en bloc, vente en détail le même jour, à midi, rue Neuve, n<sup>o</sup> 35. (4937)

## AVIS AUX CHARRONS.

A vendre, Planches de Peuplier pour brouettes de jardinier, au pont de la Cadette, à la Pape. (1650)

## Pâtes françaises. — Neuf Médailles.

1<sup>er</sup> PRIX. **MAGNIN** 1<sup>er</sup> PRIX.  
EXPOSITION 1839. CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme). EXPOSITION 1844.

Maison à Lyon **FABRIQUES** Dépôt général à Paris.  
**MONTERET FRÈRES** De Vermicelle, Macaroni, Étoiles, Lazagne, **DIARD ET MORIERRE**  
Rue des Forces, 4. Nouilles, etc., Semoules, Farines diverses, etc. Rue de la Ferrerie, 75.

### RAPPORT DU JURY CENTRAL.

M. le baron THÉNARD, pair de France, président ; M. DARCET, rapporteur.

**Les produits de cette fabrique sont supérieurs à tous ceux de ce genre qui figurent à l'exposition.**

### RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT.

Les bonnes pâtes sont fines, nourrissantes, d'un goût agréable ; on reconnaît leur bonne qualité quand, à la cuisson, elles augmentent beaucoup de volume, qu'elles ne se mettent point en bouillie, et que le bouillon reste clair et transparent.

Les pâtes de M. Magnin réunissent à un très haut degré toutes les qualités dont nous venons de parler. Elles rivalisent avantageusement avec les pâtes les mieux préparées de Gènes et de Naples.

Les pâtes qui épaississent le bouillon sont fraudées et mauvaises. Il y a une très grande économie à n'employer que de bonnes pâtes. (2608)

## MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (**EXTRAIT DE SALSEPAREILLE** et **POUDRE DIURÉTIQUE**.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefoi, 2 ; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (3486)

## COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Guérin, mod. en chef de l'Ép. des Vénéreux, aussi le premier mé. de Paris n'employant plus que lui. Son effet est en 4 jours les écoulements sans narées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le rationnable moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmarie, 161, et dans les meilleures pharmacies. (4740)

A LYON, chez MM. Vernet, place des Terreaux ; André, place des Célestins ; Lardet, place de la Préfecture ; Laroque, rue Saint-Polycarpe, 10 ; Revol, Bouchard et Croizat, droguistes, quai d'Orléans, 51. — A SAINT-ÉTIENNE, chez MM. Faure, rue de la Comédie ; Perrier, place de l'Hôtel-de-Ville ; Galy, rue de Foy. — A GRENOBLE, chez M. Gabriel, rue Vaucanson. — A VALENCE, chez MM. Guibert, Daruty et Bonnet. — A TAIN, chez M. Barrier ; et dans toutes les bonnes pharmacies de France et de l'étranger.

## PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infallible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016)

### SERVICE

## DES BATEAUX A VAPEUR SUR LA SAONE.

Ce service aura lieu pour MACON à dater du 10 mars courant.

Départ de Lyon à 1 heure de l'après-midi. Départ de Mâcon à 6 heures du matin. (2656)

**MAISON DE CAMPAGNE.** A louer au Greillon, une Maison de Campagne composée de huit pièces ; terrasse et salle d'ombrage. S'adresser sur les lieux, n<sup>o</sup> 29. (1652)

**AVIS.** On demande un cheval de voyage pour la voiture. S'adresser au bureau du *Courrier de Lyon*. (2631)

**AVIS.** Un professeur attaché à l'Université, enseignant l'espagnol, demande une place de précepteur dans une maison particulière ; il donnerait des leçons en ville. S'adresser à M. Berthouin, chez M. Pelletier, pharmacien, rue Sirène. (1631)

## AVIS IMPORTANT.

Le sieur RIVET prévient MM. les artistes et amateurs qu'il vient de contracter un engagement avec une maison de Paris pour la fabrication de **Cornets à pistons** d'un nouveau genre breveté (sans garantie du gouvernement). Ce nouvel instrument, en tout semblable aux cornets du jour, a le grand avantage de jouer dans tous les tons, sans que l'on soit obligé d'y adapter aucun cor de rechange ; un mécanisme simple remplace cet attirail de tons qu'exigent les cornets ordinaires, et donne aux sons plus de beauté et une justesse qui ne laisse rien à désirer.

Les essais nombreux faits par les meilleurs artistes de la capitale et de notre ville, et notamment par M. Chaulet, qui en a obtenu les plus heureux résultats, sont les seuls titres de recommandation que le sieur Rivet fait valoir auprès de MM. les artistes et amateurs. Tout cornet fait dans ce nouveau système et non marqué du chiffre de la maison sera réputé contrefaçon et poursuivi suivant la loi. RIVET, facteur d'instruments, galerie de l'Argue, escalier H. (1597)

## GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acreté ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de PHILIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.